



## Maison de Justice et du Droit

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

14 rue du 6<sup>e</sup> Régiment de Tirailleurs Marocains  
68100 Mulhouse

Tél. : 03 89 36 80 30



Mail : [mjd-mulhouse@justice.fr](mailto:mjd-mulhouse@justice.fr)

Direction de la Communication de mJA, Stock-Adobe - avril 2019

Vous avez besoin d'un **renseignement juridique** ?  
**La Maison de la Justice et du Droit**  
est là pour vous !



Renseignements  
juridiques **gratuits**  
sur **rendez-vous** !





# Quel **professionnel** de la justice pour quelles **compétences** ?

## Avocat

Sa principale mission est de défendre les personnes et les entreprises engagées dans un procès.

Pour régler les conflits en amont et éviter les procès, il joue aussi un rôle de conseiller auprès des particuliers (procédure pénale, de divorce, de séparation, adoption, droit du travail...) ou des sociétés (droit des entreprises, fiscalité...).

Toute personne peut bénéficier du concours d'un avocat. En cas de faible revenu, l'aide juridictionnelle permet d'avoir recours aux services d'un avocat dont les honoraires seront pris totalement ou partiellement en charge par l'Etat.

## Notaire

Il est chargé d'authentifier les actes et de les conserver.

Ses actes ont une valeur juridique.

Ses domaines recouvrent :

- le droit de la famille (contrats de mariage, donations entre époux, donation-partage, testaments, PACS, héritage, gestion et transmission de patrimoine)
- les domaines de l'immobilier (achat, vente...)



## Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice cherche la résolution de litiges civils entre deux parties.

Il peut intervenir lors de problèmes de mitoyenneté, de conflit entre propriétaire et locataire, conflit opposant un consommateur à un professionnel, problème de copropriété, querelle de voisinage, désaccord entre fournisseur et client, difficulté dans le recouvrement d'une somme d'argent, contestation d'une facture...

## Délégué du Défenseur des Droits

Il est le représentant du Défenseur des Droits à l'échelon local.

Sa fonction première est d'intervenir dans tout litige opposant une personne à une administration d'Etat (Préfecture, Centre des Impôts, Ministères...), un organisme chargé de la gestion d'un service public (CPAM, CAF), une entreprise publique (ErDF, GDF, SNCF), les collectivités territoriales (Mairies, Conseil Départemental ou Régional, Syndicat Intercommunal...) et établissement hospitalier. Il oriente toute personne, vers les institutions compétentes, en matière de :

- défense des droits de l'enfant
- lutte contre les discriminations
- respect de la déontologie pour les personnes exerçant des activités de sécurité

## Huissier de Justice

Sa mission est de rédiger des actes judiciaires ou extrajudiciaires, de signifier les assignations à comparaître, les jugements ou arrêts dès qu'ils sont intervenus, ainsi que l'exécution forcée des décisions de Justice (paiement de pensions alimentaires...).

L'huissier de Justice est expert en recouvrement.

Il est à même de procéder au recouvrement de toutes créances (loyers ou factures impayées...) même avant tout jugement. Il peut dresser des constats qui serviront de preuves en cas de litiges (troubles de voisinage, malfaçons...).

## Ecrivain public

L'écrivain public aide à rédiger des courriers, des lettres de motivation, des requêtes ou d'autres formalités de nature administrative ou privée.

## Associations

Des rendez-vous peuvent être pris à l'accueil de la Maison de Justice et du Droit avec des associations œuvrant dans l'accès au droit des femmes et des familles (CIDFF) ou dans l'aide aux victimes (APPUIS).

